



ENSEMBLE
POUR
ET FAIRE **NOURRIR**
GRANDIR LE QUÉBEC

DEVENIR ADMINISTRATRICE ET ADMINISTRATEUR À L'UNION

*Ce qui fait l'Union, ce sont les gens
qui s'y impliquent!*

Vous souhaitez contribuer au développement et à la durabilité de l'agriculture et de la foresterie?

Notre organisation est représentative, inclusive et démocratique. En vous impliquant au sein de l'Union des producteurs agricoles (UPA), vous prendrez part plus activement aux décisions stratégiques, aux actions et aux représentations.

Comment devenir administratrice et administrateur?

Vous devez d'abord être membre en règle de l'organisation et participer à l'assemblée générale de votre syndicat local ou spécialisé. Ensuite, vous devez vous porter candidat à un poste d'administrateur disponible et vous faire élire par vos pairs. (Informez-vous à l'avance de la procédure d'élection)

Quels sont les rôles et responsabilités?

Une fois élu, vous êtes responsable, notamment et avec les autres membres du conseil d'administration, de donner suite aux décisions de l'assemblée générale et d'assurer la bonne marche de l'organisation. Vous devez également respecter les règles d'éthique et le code de déontologie de l'Union.

Où puis-je m'impliquer?

Au syndicat local

Des postes territoriaux sont prévus en fonction du lieu de résidence. En plus de postes réservés aux groupes spécialisés, des postes de représentants d'autres productions animales et végétales, et de fermes de petite taille (50 000 \$ et moins de revenu) sont disponibles pour assurer une représentativité adéquate de l'agriculture.

Au syndicat spécialisé

En fonction de votre production, vous pouvez vous impliquer dans un ou plusieurs syndicats spécialisés. Si vous êtes membre, vous pouvez également siéger au conseil d'administration de la relève agricole, des agricultrices et des producteurs anglophones.

Au sein d'une fédération et de la Confédération

Les membres des conseils d'administration des fédérations et de la Confédération sont constitués des présidentes et présidents des différents syndicats et groupes de producteurs. Ceux-ci sont élus lors de l'assemblée générale annuelle.

Consultez le site Web de l'UPA pour mieux connaître le syndicat local affilié à votre fédération régionale et les groupes spécialisés qui vous concernent.

Quelles sont les compétences requises?

Tous les producteurs et productrices sont les bienvenus, quelle que soit leur expérience! Votre implication vous offrira un apprentissage enrichissant et vous serez appuyé par les autres membres du conseil d'administration.

Cela dit, demandez-vous si vous avez le profil approprié :

- Ai-je de l'intérêt pour travailler en équipe afin de faire progresser l'agriculture et la foresterie de façon générale?
- Suis-je disponible pour participer à des rencontres, approfondir les dossiers et m'impliquer dans certaines actions?
- Suis-je capable d'être à l'écoute des besoins et préoccupations des autres?
- Suis-je en mesure de faire passer les intérêts collectifs des productrices et producteurs avant les miens, d'en être solidaire, même si cela ne me convient pas toujours?
- Suis-je prêt à respecter les règles établies (ex. : les procédures de réunion, les règlements et politiques de l'organisation, les règles d'éthique et le code de déontologie, etc.)



Existe-t-il une formation pour les nouveaux?

Une formation, d'environ 50 minutes, permettant de s'initier au rôle d'administratrice ou d'administrateur est accessible en ligne.

uplus.upa.qc.ca/formationsyndicale

D'autres formations et du mentorat peuvent être proposés en fonction de vos besoins. Informez-vous auprès de votre fédération régionale.

Pour toute question et pour connaître les postes disponibles, vous pouvez communiquer avec votre syndicat, local ou spécialisé, votre fédération régionale, ou votre groupe spécialisé.

